

ASSOCIATION DE PECHE ET DE PISCICULTURE DE L'ETANG DU COUGNET A GILLEY



OUVERTURE : Le 1^{er} MAI à 7h00 précises Reconduit chaque Année
FERMETURE : Le 15 OCTOBRE au coucher du soleil Reconduit chaque Année

Carte journalière et hebdomadaire en vente à partir du 1^{er} JUIN - reconduit chaque année

PRIX DES CARTES POUR L'ANNEE

Cartes Adultes et Enfants de moins de 15 ans, 2 cannes avec ou sans moulinet.

*Carte annuelle Adulte.	60.00 Euros
*Carte annuelle Enfant (moins de 15 ans).	38.00 Euros
*Carte hebdomadaire Adulte (la semaine).	38.00 Euros
*Carte hebdomadaire Enfant (moins de 15 ans la semaine).	27.00 Euros
*Carte journalière Adulte.	15.00 Euros
*Carte journalière Enfant (moins de 15 ans).	9.00 Euros
*Carte enfant de moins de 10 ans accompagné du père ou de la mère possesseur de la carte de l'étang. (1 canne avec ou sans moulinet)	16.00 Euros
*Carte Adulte pêche de nuit, délivré uniquement par le Président et Minimum 3 jours avant la date prévue, Tél : 06.19.79.76.80	15.00 Euros

RENSEIGNEMENTS

Mr JACQUOT Loïc, Président :
06.19.79.76.80

Mr VERDUN Cyril, Vice-Président :
07.85.65.90.62

Mr MEUTERLOS Robert, Secrétaire :
06.08.99.80.05

REGLEMENT INTERIEUR

Prises autorisées par jour :

- 1 carnassier : Brochet 60 cm (Mini) / Sandre 50 cm (Mini)
- 2 Kg de fritures par jour et par carte, pour la friture seul les bourriches anglaises sont autorisées et de 2 mètres minimum.

Règlement carnassier :

Hameçon simple uniquement : Maxi 2 hameçons par leurre (rapala, cuillère, etc....) pour le carnassier. Tous les Hameçons double ou triple sont désormais strictement interdits sur le plan d'eau.

AMENDE : Pour non-respect des tailles de carnassier imposées : 40 Euros + 3 fois le prix de la carte annuelle Adulte.

Pour non-respect des tailles et du matériel nommé ci-dessus : 50 Euros

Pêche de la CARPE en NO KILL UNIQUEMENT (Remise des carpes à l'eau OBLIGATOIRE)

OBLIGATOIRE : Tapis de réception (le mouiller avant de déposer votre prise), Epuisette à carpe, Produit désinfectant (type Bétadine, Bétadine gel ou équivalent en vente dans les magasins ou sites de pêche).

- 1 Hameçon simple par ligne autoriser de taille N°4 maximum et sans ardillon (ou ardillon écrasé), Pour le nylon taille 30 centièmes maximum autorisée.
- Toutes les graines doivent être impérativement cuites.

INTERDIT : Sac a carpe, bateau ou drone amorceur, tresse en corps de ligne.

Il est formellement interdit de remettre une carpe à l'eau en la portant dans ces mains (Uniquement autorisés : épuisette, tapis de réception ou filet prévu à cette effet).

AMENDES : Par carpe non remise à l'eau : 40 Euros par kilo + 3 fois le prix de la carte annuelle Adulte.

Pour pêche sans tapis de réception, sans épuisette, sans produit désinfectant et sans le respect des tailles du matériel nommé ci-dessus : 50 Euros

TOUTE MALTRAITANCE DU POISSON ENTRAINERA L'EXCLUSION IMMEDIATE ET DEFINITIVE DU PLAN D'EAU ! (ET CE SANS AUCUN REMBOURSEMENT QUELQU'IL SOIT)

Pour tous les pêcheurs, les cannes devront être à portée de main et une fois lancée, à moins de 10 mètres d'intervalle maximum.

INTERDICTIONS

Le ramassage des grenouilles est interdit à toutes personnes ne faisant pas partie du comité sous peine d'une amende de 150 Euros.

Pêcher dans les réserves - Tous les véhicules à moteur - Les vélos - Les barques - Les planches à voile et les drones. Les feux, seuls les barbecues sur pieds sont autorisés. Creuser les berges et jeter vos déchets et verres dans la nature. Le verre doit être déposé dans le container sur le parking et tous vos déchets doivent être emportés chez-vous. De plus les animaux doivent être tenus en laisse.

REMARQUES

Vous êtes tenu de respecter ce site et la végétation, ainsi que les Responsables et les Gardes de Pêche.

Toute personne ne respectant pas ce règlement sera soumis à une amende de 100 Euros